

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le six novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle fêtes de MOLINET - Rue des Guerrupes - 03510 MOLINET, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 octobre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_114 - MOBILITE CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ - BASSIN MOBILITÉ CHAROLAIS BRIONNAIS - RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La Région Bourgogne-Franche-Comté, en tant que chef de file des mobilités, a défini en 2020 et 2021 la carte des 35 bassins de mobilité de la Bourgogne-Franche-Comté.

Un bassin de mobilité est l'échelle locale à laquelle s'organisent les mobilités du quotidien. Il correspond à un ou plusieurs Établissements publics de coopération intercommunale et se coordonne généralement autour de pôles d'attractivités.

Le Grand Charolais est rattaché au bassin de mobilités du Charolais-Brionnais, auquel sont également parties prenantes les communautés de communes Entre Arroux Somme et Loire, Brionnais Sud Bourgogne, Marcigny et Semur en Brionnais.

Pour le bassin de mobilités du Charolais-Brionnais, un contrat doit être conclu avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. D'une durée de trois ans, il vise à définir les modalités de l'action commune entre les signataires, apportant ainsi plus de lisibilité et de coordination entre les acteurs de la mobilité.

4 axes de travail sont identifiés, avec des fiches actions portées par les différents partenaires sur des actions en réflexion ou programmées :

- axe n°1 : communication et information
- axe n°2 : accompagnement des nouvelles formes et pratiques de mobilité
- axe n°3 : mise en adéquation de l'offre et des besoins : mobilité, intermodalité, pôle d'échanges multimodaux et aires de mobilité
- axe n°4 : coordination – aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures/ services de mobilité par les AOM et définir les modalités de coordination avec les gestionnaires de voiries et d'infrastructures

Par ailleurs, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité limitrophe de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et du bassin mâconnais, la Région propose à la Communauté de Communes Le Grand Charolais d'adopter le statut de « partenaire associé » pour les contrats opérationnels de mobilité de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et du bassin mâconnais. Ce statut a vocation à permettre une collaboration avec ces deux territoires partageant des enjeux et des problématiques de mobilités communes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités,

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grand Charolais intégrant la compétence mobilité,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu le statut d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 octobre 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 13 octobre 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver, en tant que « partie prenante » le contrat opérationnel de mobilité du Charolais-Brionnais, tel que joint en annexe,**
- D'approuver en tant que « partenaire associé » les contrats opérationnels de mobilité de la Communauté urbaine du Creusot-Montceau et du bassin mâconnais, tels que joints en annexe,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 48	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Frédéric ALEVEQUE, Martine DESPLANS, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Elisabeth PONSOT à Gérald GORDAT, Thierry AUCLAIR à Anne DEGRANGE, Annie BOISSARD à Anne-Thérèse BLANCHARD, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Gérard DUCHET à Jean-Bernard DESCHAMPS, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Nathalie COQUELIN, Gérard LALLEMENT à Jacky COMTE, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Franck BASSET, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Daniel MELIN, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais